

**Avis concernant l'élection du Vice-Président chargé du Conseil Scientifique**

Monsieur OURAK annonce que ce conseil a pour objet de recueillir l'avis des membres élus concernant le Vice-Président proposé pour présider le Conseil Scientifique. Il présente le curriculum vitae de M. ARTIBA dans ses grandes lignes :

Professeur 1<sup>ère</sup> classe à l'UVHC, il réalise ses recherches au sein du LAMIH, où il est responsable du thème « Recherche opérationnelle et aide à la décision ». Il a notamment enseigné en Belgique, au Canada (Ecole de Technologie Supérieure de Montréal) et plus récemment à Supméca-Paris et a été professeur invité en France et dans des Universités étrangères de renom (en Chine, au Maroc, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni...). Il a créé le CREGI (Centre de Recherches et d'Etudes en Gestion Industrielle) qu'il a dirigé jusqu'en 2004.

M. CHABASSE énonce les règles de vote. M. LOCHEGNIES demande que le vote se déroule à bulletin secret ; proposition acceptée par M. OURAK ainsi que par M. CHABASSE.

M. LEPOUTRE souhaiterait savoir de quelle manière M. ARTIBA allait aborder les questions relatives au Conseil Scientifique, notamment concernant le contrat quadriennal. Il remercie M. MILLOT et Mme MAIRESSE pour leur investissement durant leur mandat. M. ARTIBA exprime sa volonté de s'impliquer aux côtés des enseignants-chercheurs et donner l'impulsion nécessaire pour augmenter le nombre de publiants, éléments primordiaux non seulement pour le prestige de l'Université mais aussi pour son budget.

Mme MAIRESSE (représentant les sciences de gestion) fait part de la situation difficile dans laquelle se trouve l'IDP. Les matières Gestion, Economie et Droit représentent 28 % de l'effectif total des étudiants de l'Université, et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Elle demande à M. ARTIBA ce qui est prévu pour ce laboratoire à très court terme.

M. ARTIBA répond en soulignant sa connaissance de ces domaines de par ses différentes expériences professionnelles dans des écoles de management et fait part des efforts qu'il consacrera à trouver une solution. M. OURAK insiste lui aussi sur le fait que l'IDP ne sera pas oublié. M. LELEU intervient en précisant que ce laboratoire n'a plus suffisamment de crédits et demande des actions concrètes dans ces domaines. M. ARTIBA pense que le concours de tous est nécessaire, et qu'il faut aussi pouvoir impliquer les chercheurs de l'IDP dans des nouveaux projets (avec les SPI notamment). Il s'engage à visiter en premier lieu l'IDP et la FDEG.

M. ABRAMOVICI rend un hommage à M. MILLOT concernant le domaine des Sciences Humaines. Le CALHISTE recense plus de 60 enseignants-chercheurs et 40 publiants pour un budget de 30 000 € par an, il organise un grand nombre de manifestations scientifiques relayées dans la presse locale. Il signale que lors des évaluations individuelles de la Recherche, M. MILLOT faisait en sorte que les procédures soient transparentes et que les indicateurs soient cohérents, il exprime son souhait que cela soit poursuivi sous la nouvelle présidence. M. ARTIBA exprime toute sa sympathie pour M. MILLOT qu'il apprécie énormément et avec lequel il travaille depuis plus de 25 ans, il affirme son souhait de ne pas opérer de rupture avec le mandat de son prédécesseur.

M. ZIEGER, Vice-Président des P.U.V. (Presses Universitaires de Valenciennes), sollicite un rendez-vous avec M. ARTIBA car certaines décisions doivent être entérinées concernant leur restructuration ; il ajoute qu'il s'associe dans ce cadre à M. HUFTIER, Président. Des P.U.V.

M. GUERRA s'inquiète des délais d'installation de la nouvelle équipe et insiste sur le fait que les décisions importantes doivent être prises rapidement, concernant notamment le Labex et l'Idex. M. GUERRA précise qu'il prend la parole en tant que défenseur du LAMIH et notamment du Pôle des Transports durables et pose la question suivante : « M. ABED fait-il partie de l'Equipe ? ». M. OURAK lui répond : « oui, M. ABED est chargé de mission pour la valorisation, en charge notamment du dossier relatif à la S.A.T.T ». Il affirme sa volonté de travailler en s'appuyant sur les qualités et les compétences de chaque personne et rappelle qu'il ne s'agit pas là de l'objet de cette réunion. Des informations concernant la S.A.T.T. (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) seront données lors du prochain C.S., Pierre-Marie ROBERT (DGS du PRES) viendra d'ailleurs présenter ce point au Conseil d'Administration du 25 novembre 2010. Il s'agit d'un dossier difficile à monter, les directeurs de laboratoires ont d'ailleurs remonté certaines remarques portant sur le texte de la S.A.T.T. à M. MILLOT mais qui n'ont malheureusement pas été transmises. Dans le transfert de technologie qu'implique l'adhésion à la S.A.T.T., est également prévu le transfert de moyens financiers. Selon Mme LERICHE, un article est particulièrement dangereux car il donne énormément de pouvoir au Président sans consultation des laboratoires (il ne s'agit pas d'une simple mutualisation).

M. VARAGO, responsable du Service des Affaires Juridiques, chargé du déroulement des élections, propose de procéder au vote, puis au dépouillement :

- 29 votants (en comptant les pouvoirs)

Résultats :

- 3 nuls

- 4 « non »

- 22 « oui »

La majorité simple étant requise, le Conseil Scientifique a émis un avis favorable à la candidature de M. ARTIBA.

M. ARTIBA remercie les membres du Conseil Scientifique, il comprend qu'il est difficile de faire l'unanimité. Il espère ne décevoir personne dans sa ligne de conduite et pouvoir travailler avec tous les collègues désirant le bien de l'Université.

Valenciennes, le 22 novembre 2010

Le Président de l'Université de Valenciennes et du  
Hainaut-Cambrésis



Pr. Mohamed OURAK

**Présidence du C. S. :** M. OURAK, Président de l'U.V.H.C.

**Présents :**

**Collège A :** Mmes LERICHE, MAIRESSE  
MM. CATTAN, GAZALET, GUERRA, LEPOUTRE, LOCHEGNIES, NONGAILLARD, VRANCKEN, ZIEGER

**Collège C :** Mme PETILLON  
MM. ADAM, GUIZARD, MENET, POLET, TABARY

**Collège D :** M. LELEU

**Collège E :** Mme GIRARD  
MM. DANJOU, GARÇON

**Collège F :** Mme GUILAIN

**Invités :** MM. ARTIBA, DELBECQ, KAMINSKI, ZINGRAFF

**Ont donné pouvoir :** M. NONGAILLARD à M. GAZALET, Mme HARMAND à M. LOCHEGNIES, M. SODAÏGUI à M. ZIEGER,  
M. JENNY à Mme LERICHE, Mme DUCRET à M. GUIZARD, Mme MAYEUR à Mme GIRARD,  
Mlle FOUREZ à Mme GUILAIN

**Excusés :** M. PAPIN